

Hauteville-sur-Mer

Défense contre la mer : les responsables des ASA exaspérés

Devant plus de 300 personnes, Pierre-Marie Lamellière et Jean Lemay, respectivement président de l'ASA, association syndicale autorisée, d'Hauteville et de Montmartin, ont déclaré « qu'ils étaient exaspérés par l'inertie de l'Etat qui n'autorise toujours pas une enquête publique pour regrouper les deux Asa pour lutter efficacement contre les risques de submersion marine ». Lors de l'assemblée générale, samedi, il ont demandé aux présents de signer une pétition pour que le préfet autorise au plus vite une enquête publique. Pétition qui sera mise en ligne sur internet.

Étude. Une étude de dangers du bureau Safege a signalé que le danger de submersion marine était très important devant la digue des Garennes, au niveau de la porte à flots de Montmartin et au niveau de la digue de Montmartin. Cette étude s'est conclue par différents scénarios : en cas de rupture de la digue de la porte à flots, une grande partie des terrains à Hauteville et Montmartin, en arrière des zones en front de mer, seraient inondées car situées en-dessous du niveau de la mer. Pareil pour la rupture de la digue d'Hauteville et de la digue des Garennes.



L'assistance était très nombreuse à cette assemblée extraordinaire des ASA.

Mais le pire scénario serait celui de la rupture de la digue de Montmartin, l'eau arrivant en partie par le lit du ruisseau Passevin

Solutions. Pour réduire ces dangers, il est recommandé de vérifier le mécanisme de la porte à flots et de conforter les digues. « Mais ces mesures coûtent cher. Des millions d'euros pour les digues, 700 000 € pour la porte à flots. Il est presque impossible d'agir, de trouver de telles sommes. Pourtant ça ne peut pas durer, on est à un moment-clé. Si on agit, on se protège. »

Première solution préconisée : « Regrouper les deux ASA en augmentant le périmètre syndical. »

Augmenter ce périmètre, c'est augmenter le nombre de propriétaires qui verseront une cotisation à l'ASA. « Ce périmètre concernerait non seulement les riverains, mais d'autres habitations, on arriverait ainsi à 1 100 propriétaires et à 100 000 € par an pour investir dans des mesures de défense contre la mer. »

Enquête. Pour regrouper ces ASA, il faut une enquête publique. « On se bat pour avoir une réponse de l'Etat, mais rien. Les 30 000 € de cette enquête ne sont toujours pas mis au budget 2014. Si rien ne bouge, on restera jusqu'en juin et ensuite, on démissionne de nos fonctions de président. »